Conditions générales de vente

Acceptation des conditions générales de vente

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-après énoncées.
Ces conditions prévalent sur les conditions générales d'achat de l'acheteur. Toute condition contraire ou particulière sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Commandes

Toute commande doit être confirmée par écrit ou EDI par l'acheteur et ne peut donner dès lors lieu à contestation. Elle doit comporter : coordonnées de l'acheteur, les références Produits de NORDLINGER PRO, les quantités de produits commandés, la date de livraison souhaitée, le lieu de livraison, l'adresse de facturation. Nous disposons de toute liberté de décider de ne pas donner suite aux commandes passées et ce, notamment au regard :

- des délais impartis
- des quantités de produits
- des minimas de commande
- des stocks de produits détenus par NORDLINGER PRO, ce dernier faisant part à l'acheteur, lors du traitement de la commande, de ses possibilités. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit du vendeur.

Tarif et gamme

Les factures sont établies au tarif et aux conditions en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande par nos soins. Toute commande qui nous est confirmée par courrier, fax ou EDI, ne peut donner lieu à contestation. Nos prix s'entendent nets hors taxes départ usine, TVA et tous autres frais annexes en sus, dont les frais de transport. Les renseignements portés sur le catalogue, que ce soit le prix, la couleur ou les spécificités techniques, ne sont donnés qu'à titre d'information et sans engagement. Compte-tenu des fluctuations du marché (notamment au niveau des matières premières et taux de change…), nous nous réservons le droit de modifier à tout moment, notre gamme, notre tarif et nos conditions générales de vente. Aucun escompte n'est accordé au cas de règlement anticipé. Nos prix s'entendent sous réserves de créations, modifications, de toutes contributions ou taxes rendues obligatoires par la réglementation. NORDLINGER PRO est enregistré au Registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR017045. Ce numéro garantit que NORDLINGER PRO, en adhérant à Eco-mobilier, est en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L541-10-6 du Code de l'Environnement.

Transport et délai de livraison

Le transfert des risques s'effectue départ usine. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement, et ne peuvent entraîner ni pénalité, ni indemnité de retard, ni annulation de commande. Le franco est à partir d'une valeur de commande de produits de 350 € H.T. pour la France métropolitaine. Des frais de transport sont appliqués si le franco n'est pas atteint.

Disponibilité des produits

Sans prévisions détaillées du plan d'achat annuel pour tous nos articles, nous ne pourrions être tenus pour responsables d'un taux de service insuffisant. Nous recommandons expressément à l'acheteur de nous communiquer les volumes prévisionnels d'achats des produits mis en avant sur tracts, catalogues, ou en opérations promotionnelles, 3 mois avant les premières commandes. Les produits en phase de lancement, sans historique, et en l'absence de volumes prévisionnels de l'enseigne, ne peuvent pas entrer en ligne de compte dans le calcul du taux de service. Nous nous réservons la faculté en cas de besoin, d'effectuer la livraison de façon globale ou fractionnée et sans indemnité vis-à-vis de l'acheteur. Nous ne serions engagés notre responsabilité de respect d'un taux de service si nous n'avons pas reçu et approuvé des prévisions d'achat annuelles détaillées par article référencé. Dans la mesure où les réceptions des points de vente ne respecteraient pas nos délais de livraison, notre engagement de taux de service ne saurait être mis en cause.

Réclamation et retour marchandises

Les quantités, l'état, la nature et la conformité des produits doivent être vérifiés lors de la livraison. De même, tout colis dont la bande de garantie aurait été enlevée ou altérée devra impérativement être refusé à la livraison. En cas de manquant ou d'avaries, toute réclamation doit être faite sur le récépissé, en y inscrivant la référence marchandise et la quantité, en présence du transporteur. La réclamation doit nous être adressée par écrit et envoyée en courrier recommandé avec A/R au transporteur dans un délai de 48 heures après réception des marchandises, sous peine de nullité.

Le retour des produits ne peut être fait qu'avec notre accord express confirmé par écrit au préalable. En cas de livraison non conforme ou défectueuse, notre garantie est strictement limitée au remplacement pur et simple des pièces en cause, sans que jamais notre responsabilité puisse être engagée et que nous ayons à participer en rien aux frais quelconques de dépose, remise en état ou transport. Les risques de la marchandise incombent à l'acheteur dès la mise à disposition de la marchandise. D'une manière générale, les retours de marchandises, qu'elles qu'en soient les circonstances, ne sont pas admis sauf autorisation écrite préalablement donnée par notre société.

Pénalités prédéterminées

Les pénalités prédéterminées par l'acheteur requièrent préalablement notre accord écrit, sachant que celles-ci ne peuvent être déduites automatiquement de nos factures de vente. Seul le préjudice réellement subi, démontré et évalué par l'acheteur doit pouvoir donner lieu à indemnisation après négociation.

Force majeure

La force majeure libère – à titre temporaire ou définitif – le vendeur de tout engagement de livraison et ce sans dédommagement au profit de l'acheteur. Relèvent d'une telle situation-ce sans que cette liste soit exhaustive-les évènements suivants : La destruction affectant tout ou partie des installations du vendeur. Les désordres publics graves, guerres, émeutes, actions gouvernementales, épidémies, blocages des moyens de transport et de communication. .Les catastrophes naturelles, vagues de froid ou autres faits analogues. .L'indisponibilité technique, épuisement des stocks et retards éventuels des fournisseurs et/ou prestataires du vendeur. Et plus généralement tous évènements ou causes extérieurs à la volonté du vendeur, entravant et/ou arrêtant les approvisionnements et/ou livraisons du vendeur ou celles de ces fournisseurs, prestataires, et/ou sous-traitants, et empêchant de bonne foi le vendeur d'effectuer la livraison des produits objet de la commande.

Conditions de paiement

Nos factures sont payables en Euros. Lorsqu'un acheteur dispose d'un compte ouvert chez NORDLINGER PRO, le paiement est réalisé par virement bancaire ou par traite à 45 jours fin de mois, date de facture. A défaut d'un compte ouvert, le paiement d'effectue sans escompte avant l'expédition de la marchandise.

Retard de règlement

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours. Le défaut de règlement d'une facture à l'échéance précitée entraine l'exigibilité de plein droit :

• de pénalités de retard calculées sur le montant de la somme restant due au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités courent du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au paiement intégral du montant dû.

• d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés par le vendeur sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le vendeur peut demander une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.

Le dispositif figurant ci-dessus ne préjudicie pas à la faculté pour le vendeur de requérir une indemnité d'un montant égal à 10 % du montant de la somme non acquittée à l'échéance. Toute déduction et compensation émanent de l'acheteur sont expressément exclues-sauf accord préalable et écrit du vendeur. Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garantie(s) et /ou de modalités de paiement particulières fixées par le vendeur.

Propriété intellectuelle

L'acheteur s'engage à respecter tout ou partie des droits de propriété intellectuelle détenus par NORDLINGER PRO et n'entreprendre aucune action susceptible d'y porter atteinte.

Réserve de propriété

Les produits dont la vente est régie par les présentes conditions générales de vente sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de propriété au paiement intégral du prix de vente. Ce principe ne fait pas obstacle dès la livraison des produits au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient subir ou occasionner. Les produits dont le règlement n'aura pas été effectué doivent être clairement individualisés et identifiés comme la propriété du vendeur et être également assurés contre tous dommages. Nous nous réservons le droit sans sommations préalable de faire reprendre les produits impayés par nos soins ou par le transporteur de notre choix.

Attribution de compétence

En cas de litige, le Tribunal de Commerce d'ANGOULÊME est seul compétent.